

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 2800-2021**

---

PRENEZ AVIS que, lors d'une séance extraordinaire tenue le lundi 29 mars 2021, le conseil municipal de la Ville de Magog a adopté le Règlement 2800-2021 établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application.

Ce règlement a pour objet d'établir les tarifs d'électricité et les conditions de leur application à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

Tout intéressé peut prendre connaissance de ce règlement en cliquant sur le bouton à cet effet dans l'avis public déposé sur le site Internet de la Ville ou en contactant le Service du greffe en composant le 819-843-3333, poste 332 ou par courriel à l'adresse [greffe@ville.magog.qc.ca](mailto:greffe@ville.magog.qc.ca).

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

Donné à Magog, le 31 mars 2021.

  
M<sup>e</sup> Marie-Pierre Gauthier  
Greffière adjointe